

COMITE DE PROJET – FERME EOLIENNE DU GRAND CERISIER

Compte-rendu – comité de projet du 25 juin 2025 – salle communale de
Hauteville (02) – 18h30 – 20h.

1 Personnes présentes

Prénom/ NOM	FONCTION
Ludivine MULOT	Chargée de développement - Volkswind
Pierre BECOURT	Chargé de développement - Volkswind
Nicolas MARTEAU	Chef de projets - Volkswind
Sébastien KORUS	Responsable Centre Régional d'Amiens - Volkswind
Willy HUYGHE	Maire de Hauteville
Elie BOUTROY	Maire de Marcy
Sylvie SERBRUYN	Conseillère municipale de Fieulaine
Michel QUEREL	Conseiller municipal d'Etaves-et-Bocquiaux
Philippe CUNOT	Conseiller municipal d'Etaves-et-Bocquiaux
Yves DUMUR	Maire de Grougis
Christophe PARENT	Maire de Montigny-en-Arrouaise
Jean-Pierre LECOMPTE	Conseiller municipal Montigny-en-Arrouaise
Jean-Philippe BLIN	Dev Manager EXUS
Nicolas POUILLE	Asset Manager EXUS

2 Présentation

Présentation du contexte énergétique, de la description du projet, de l'entreprise Volkswind France, et des objectifs du comité de projet.

Plus précisément, la description du projet a porté sur :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur différents compartiments : le milieu physique (topographie, géologie...), milieu humain (voies et réseaux de communication, aéronautique, météo)



Volkswind France

25, rue du Général Mocquery | 37550 Saint-Avertin

T : 02 47 54 27 44 | www.volkswind.fr

Siret : 439 906 934 00120 | RCS Paris B | TVA : FR21 439 906 934

France...), l'environnement (faune, flore et habitats), le milieu acoustique et l'analyse paysagère ;

- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
- Les options de raccordement envisagées ;

3 Echanges

Nous avons échangé sur les principaux enjeux du projet notamment :

- Position du Maire de Hauteville opposé à Volkswind et en faveur d'un autre développeur (EXUS) pour le développement éolien sur la même zone de projet. ;
 - Volkswind précise que la Mairie de Hauteville est intégrée aux échanges sur le projet depuis la première rencontre en novembre 2021. Le projet n'est pas incompatible avec un autre projet éolien sur le secteur d'étude.
- Le Maire de Hauteville reproche à Volkswind d'avoir rencontré les propriétaires / exploitants avant la Mairie ;
 - Volkswind rappelle que l'ensemble des accords fonciers sont postérieurs à la première rencontre avec les élus de Hauteville en novembre 2021 (signature entre décembre 2021 et février 2023).
- Ethique de Volkswind concernant les relations avec les confrères ;
 - Volkswind confirme que l'ensemble des propriétaires des parcs voisins du projet sont informés conformément à la charte de la filière.
- Demande d'estimation de l'effet de sillage par rapport aux éoliennes existantes ;
 - Volkswind explique que l'estimation de l'effet de sillage est réalisée dans le cadre du plan de financement du projet. L'ensemble des pertes de production du projet (effets de sillage interne et externe inclus, différents bridages...) est estimé à 25%. L'évaluation des pertes de sillage ne remet pas en cause l'équilibre financier du projet.
- Effets cumulés avec les éoliennes existantes (paysage et acoustique) ou en projet ;
 - Dans l'étude d'impact, les impacts cumulés avec les projets alentours sont évalués. Toutefois ne sont considérés dans cette évaluation que les parcs autorisés et les projets ayant bénéficié d'un avis de la MRAE. Les projets n'ayant pas fait l'objet d'un dépôt de demande d'Autorisation Environnementale ne sont pas pris en considération. Nous confirmons que les parcs existants sont pris en compte dans l'étude d'impact.
- Distance entre le projet et l'éolienne la plus proche des parcs existants ;
 - L'implantation est basée sur une inter-distance aux éoliennes existantes et aux autres éoliennes du projet de 3 fois le diamètre du rotor soit 351 m. Les éoliennes les plus proches (au nord) sont à 352 m de GC02 et GC03.



- Demande de mise en place d'une bourse aux arbres ;
 - Volkswind va étudier la mise en place d'une bourse aux arbres pour les riverains du projet ayant des vues directes sur les éoliennes proposées.
- Le choix de l'implantation avec l'éloignement de certaines éoliennes des chemins existants pour les accès ;
 - L'implantation est dictée par de très nombreuses contraintes. GC02 est directement accessible depuis un chemin existant, en revanche GC01 et GC03 intègrent des chemins d'accès en bordure de parcelles.
- Options de raccordements et câbles enterrés ;
 - Volkswind précise qu'il est impossible de mutualiser le raccordement avec un autre raccordement à venir par exemple avec la Ferme éolien de la Région de Guise. L'ensemble des câbles seront enterrés et le gestionnaire de réseau sera interrogé sur les possibilités de raccordement. Un raccordement privé sur un poste Volkswind comme celui de Fontaine Uterte pourra également être envisagé.
- GC01 à l'emplacement des éoliennes refusées de Hauteville 3 Ferme éolienne des Onze Muids ;
 - Volkswind confirme que le projet prend en compte la distance aux boisements et aux haies ainsi que le comportement des chauves-souris dont l'activité avait notamment motivé le refus de certaines éoliennes du parc de Hauteville 3. Un fonctionnement conditionné aux conditions météorologiques pourra être mis en place pour protéger certaines espèces.

4 Suite à donner

- Mise en ligne sur le site internet dédié du diaporama de présentation, en pièce jointe à ce compte rendu.
- Mise en ligne sur le site internet dédié de l'ensemble de ces éléments : <https://ferme-eolienne-grand-cerisier.fr>
- Envoi du résumé non technique de l'étude d'impact prévu au mois de juillet pour un dépôt de la demande d'autorisation environnementale en septembre 2025.





Comité de projet de la Ferme Eolienne du Grand Cerisier

Commune de Hauteville

Sébastien Korus/ Nicolas Marteau- 25/06/2025





Sommaire

01 CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE

02 DESCRIPTION DU PROJET

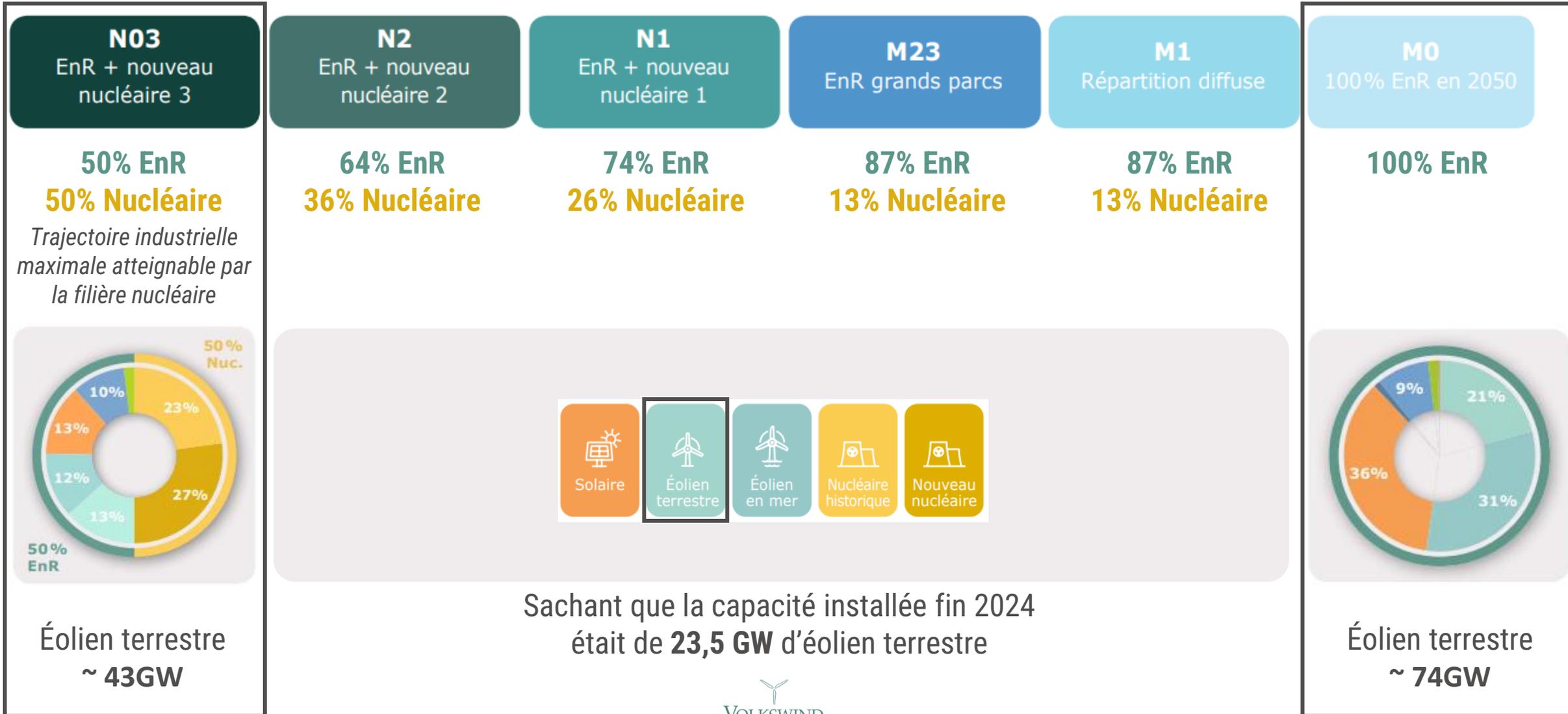
03 VOTRE INTERLOCUTEUR

04 LE COMITE DE PROJET



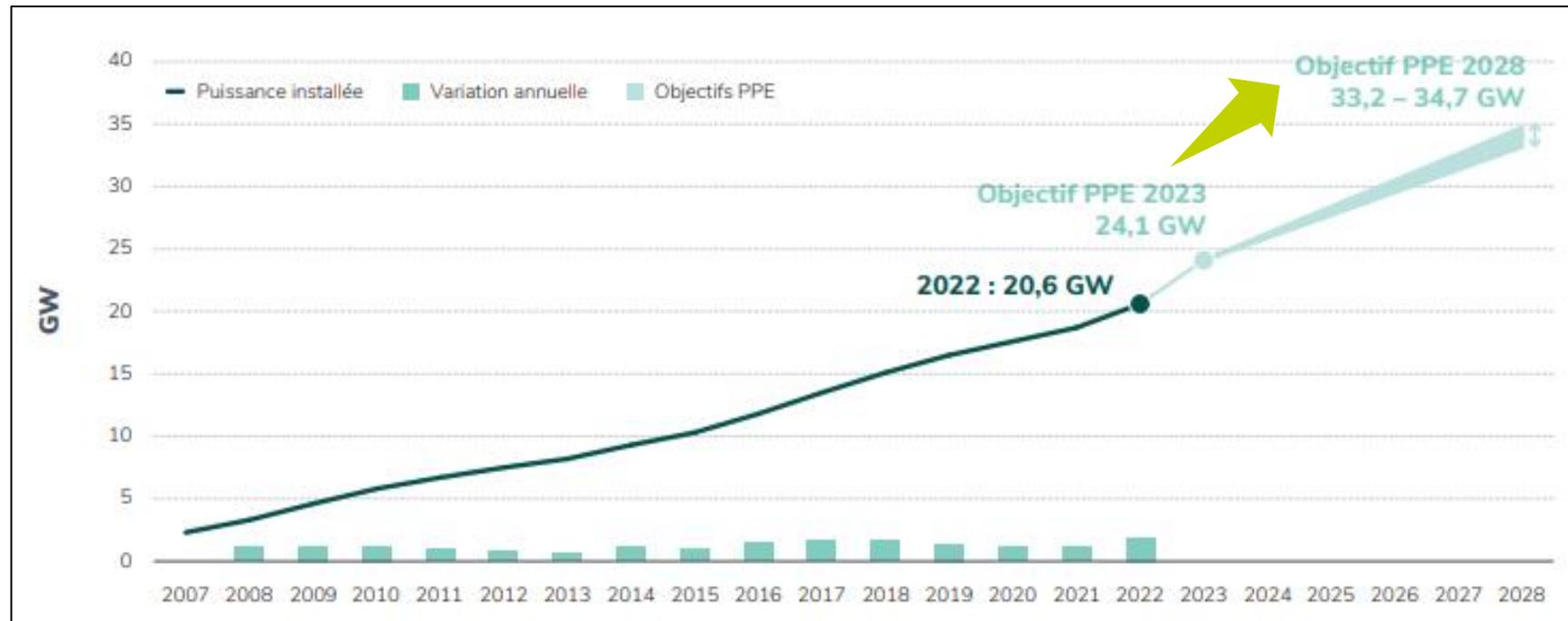
01 Contexte énergétique

On a besoin des EnR ! (Les futurs énergétiques 2050 – RTE)



Bilan et objectifs en France

Développement de l'éolien terrestre (PPE / Programmation Pluriannuelle de l'Énergie)



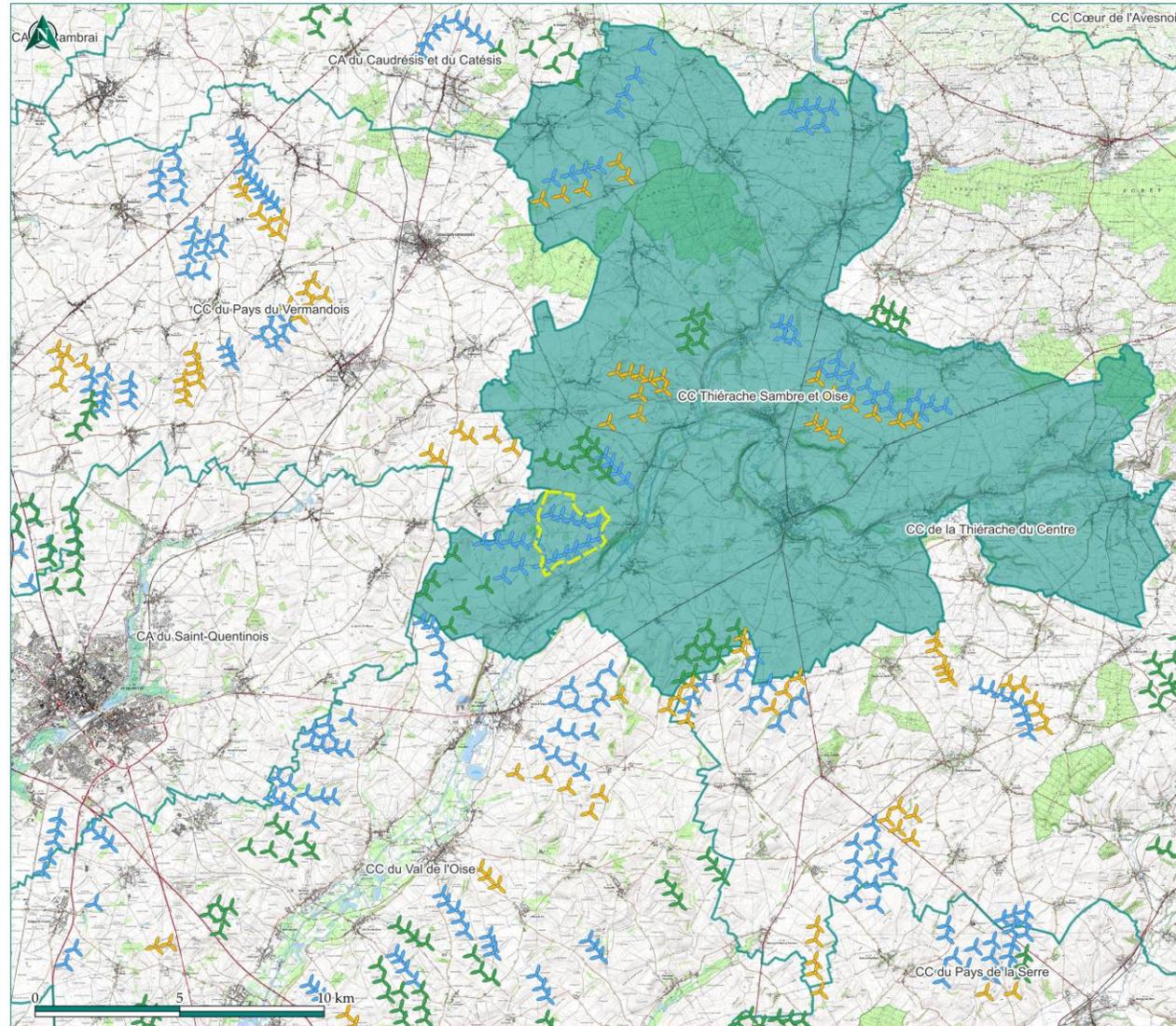
L'éolien sur le territoire

Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise

13 parcs en exploitation – 163 MW

4 parcs autorisés – 114 MW

4 parcs en instruction – 93 MW



Ferme éolienne du Grand Cerisier
sur la commune de Hauteville (02)
Carte du contexte éolien autour de la
zone de projet (avril 2025)

- Aire d'étude
 - Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Eolien
 - Contexte éolien_Avril 2025
 - En fonctionnement
 - Autorisée
 - En instruction
- Limites administratives
 - EPCI



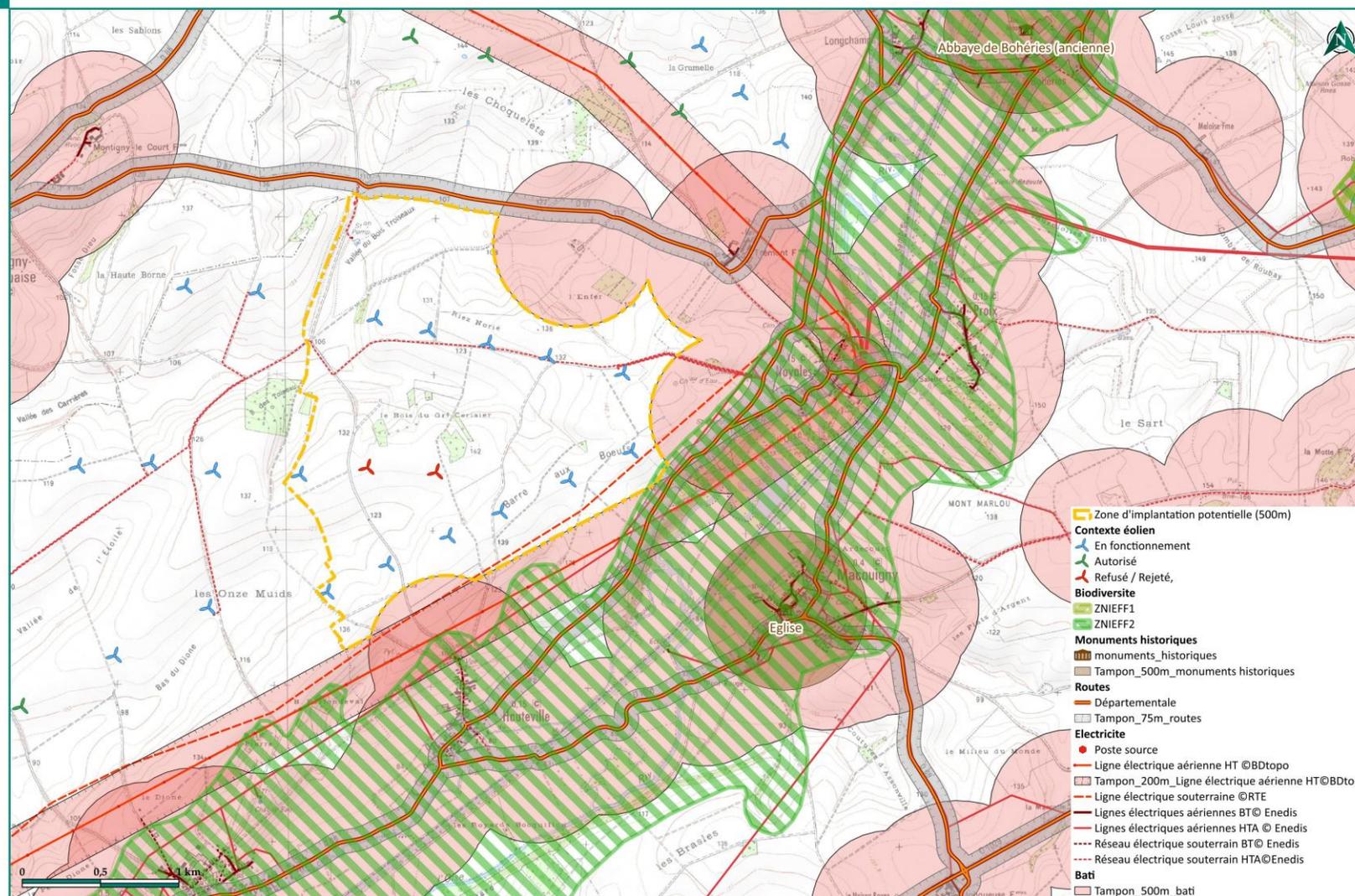
02 Description du projet

Justification du choix du site

Type de contraintes	Contraintes présentes sur le site du projet
Compatibilité avec le SRE	La zone du projet est dans le zonage favorable du SRE Picardie.
<u>Aéronautiques</u>	Balisage diurne et nocturne + éoliennes inscrites au répertoire des obstacles à la navigation aérienne. Les radars des armées de Doullens-Lucheux et de Reims sont situés à plus de 30km, le projet doit respecter les contraintes radioélectriques en vigueur lors du dépôt de la DDAE.
<u>Habitat</u>	Selon la réglementation, les distances aux habitations doivent être de 500 m minimum. L'éolienne la plus proche d'une habitation sera à plus de 1 000 m.
Réseaux et infrastructures de transport	La zone de projet est concernée par des périmètres de protections de captages eau potable.
Météo France	Aucune contrainte météo France n'est recensée.
<u>Distance aux ERP, ICPE, installation nucléaire</u>	4 installations non seveso (ICPE) sur Hauteville et 2 sur Noyales. Une distance de 300m est à respecter vis-à-vis de ces installations.

Raccordement	Les postes de raccordement envisagés se situent sur les communes de Noyales (3,2 km) et Fontaine Uterte (17 km).
Sensibilités environnementales	La zone présente un paysage à dominante agricole avec des boisements et des haies dispersés
Sensibilités paysagères et patrimoniales	Le motif éolien est présent dans et autour de la zone du projet. Des sensibilités ont été relevées depuis certains villages ou lieux-dits.

Justification du choix du site



Historique du projet

Date	Evènement
10 novembre 2021	Présentation du projet de développement éolien en Mairie de Hauteville
A partir de novembre 2021	Etude foncière
27 juillet 2022	Présentation du projet de développement éolien en Mairie de Noyales
Octobre 2022	Lancement de l'étude naturaliste
Janvier 2023	Lancement de l'étude paysagère
Janvier 2023	Lancement de l'étude acoustique
12 janvier 2023	Présentation de l'état d'avancement de l'étude foncière et des études en mairie de Hauteville

Historique du projet

Date	Evenement
6 juillet 2023	Courrier d'information à la Mairie de Hauteville et aux partenaires foncier concernant l'avancement du projet
3 octobre 2023	Présentation de la possibilité d'ouvrir le capital de la société de projet et d'hypothèses d'implantation en Mairie de Hauteville
5 septembre 2024	Présentation de l'avancement du projet en Mairie de Hauteville
Mai 2025	Présentation des implantations au maire de Hauteville et aux partenaires fonciers, mise en ligne d'un site internet dédié au projet
Juin 2025	Distribution d'un livret d'information aux habitants de Hauteville
25 et 26 juin 2025	Organisation du comité de projet le 25 juin et exposition publique le 26 juin

Description du projet

Caractéristiques techniques

Nombre d'éoliennes :	3
Diamètre de rotor :	117 m
Hauteur maximale :	192,5 m
Garde au sol maximale :	75,5 m
Puissance unitaire :	3,6 - 4,2 MW
Puissance totale :	10,8 – 12,6 MW
Distance aux habitations :	+ 1 000 m
Aménagements et accès :	Accès par RD67 puis utilisation des voiries existantes. Création de pans coupés et de pistes d'accès.

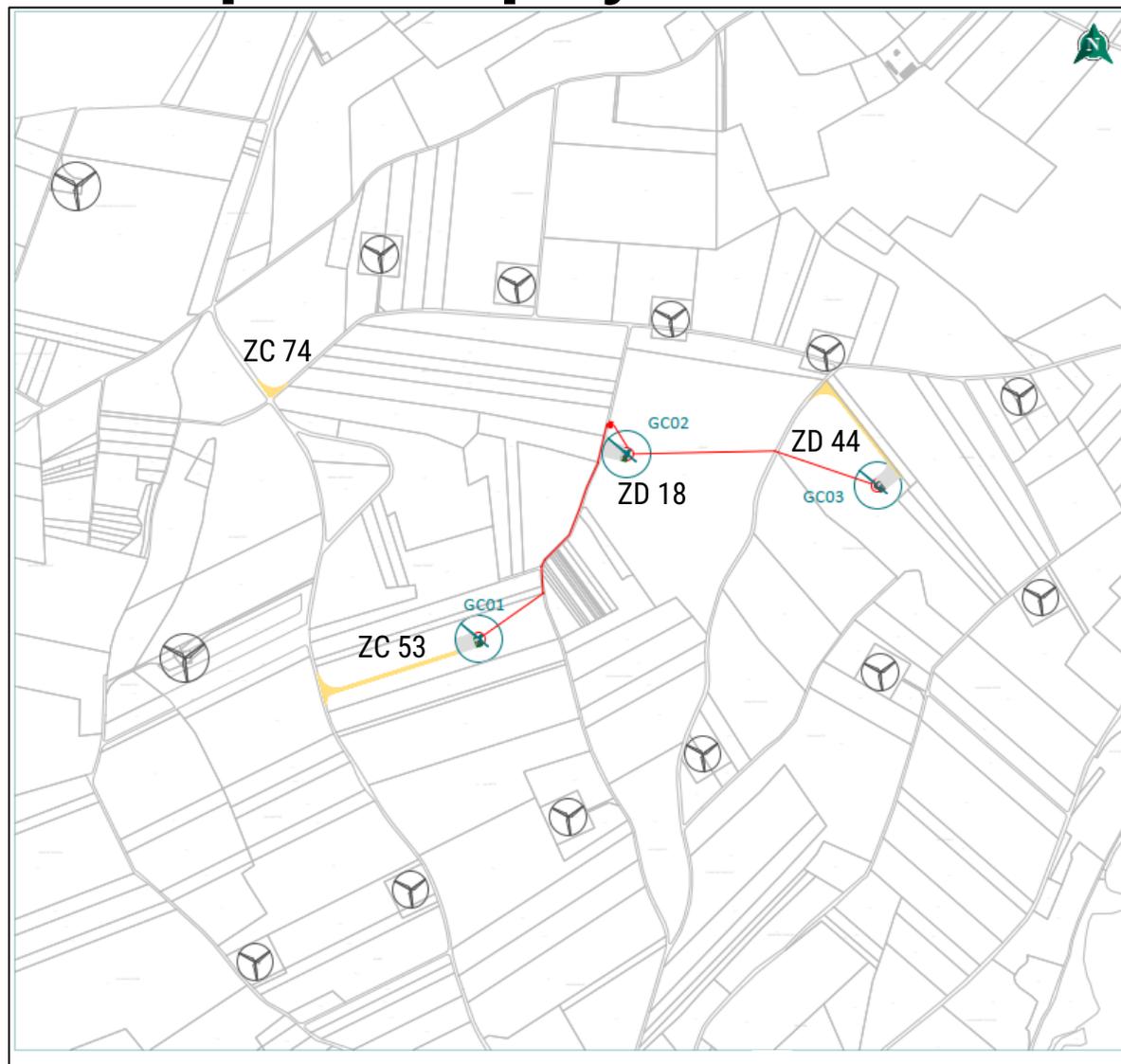
Hauteur totale : 192,5 m

Rotor : 117 m

Mât : 132 m



Description du projet



Plan de masse

Contexte éolien

- Éolienne du projet
- Nom de l'éolienne du projet
- Éolienne existante

Réseau électrique

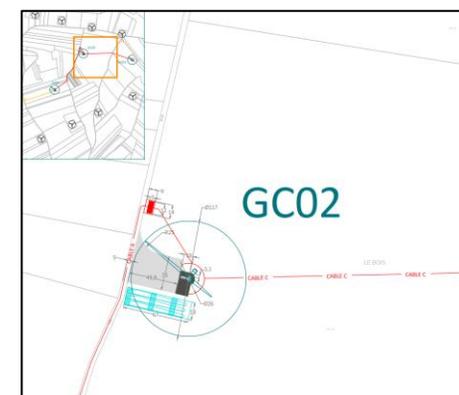
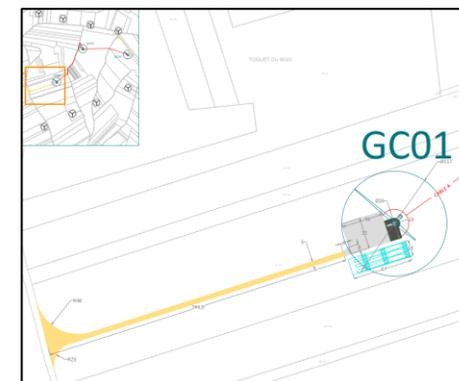
- Câbles (entrée et sortie potentielle) à 360° de l'éolienne
- Poste de livraison

Accès et plateformes

- Chemin d'accès permanent
- Aire de maintenance
- Aire de contournement
- Aire de stockage de pales

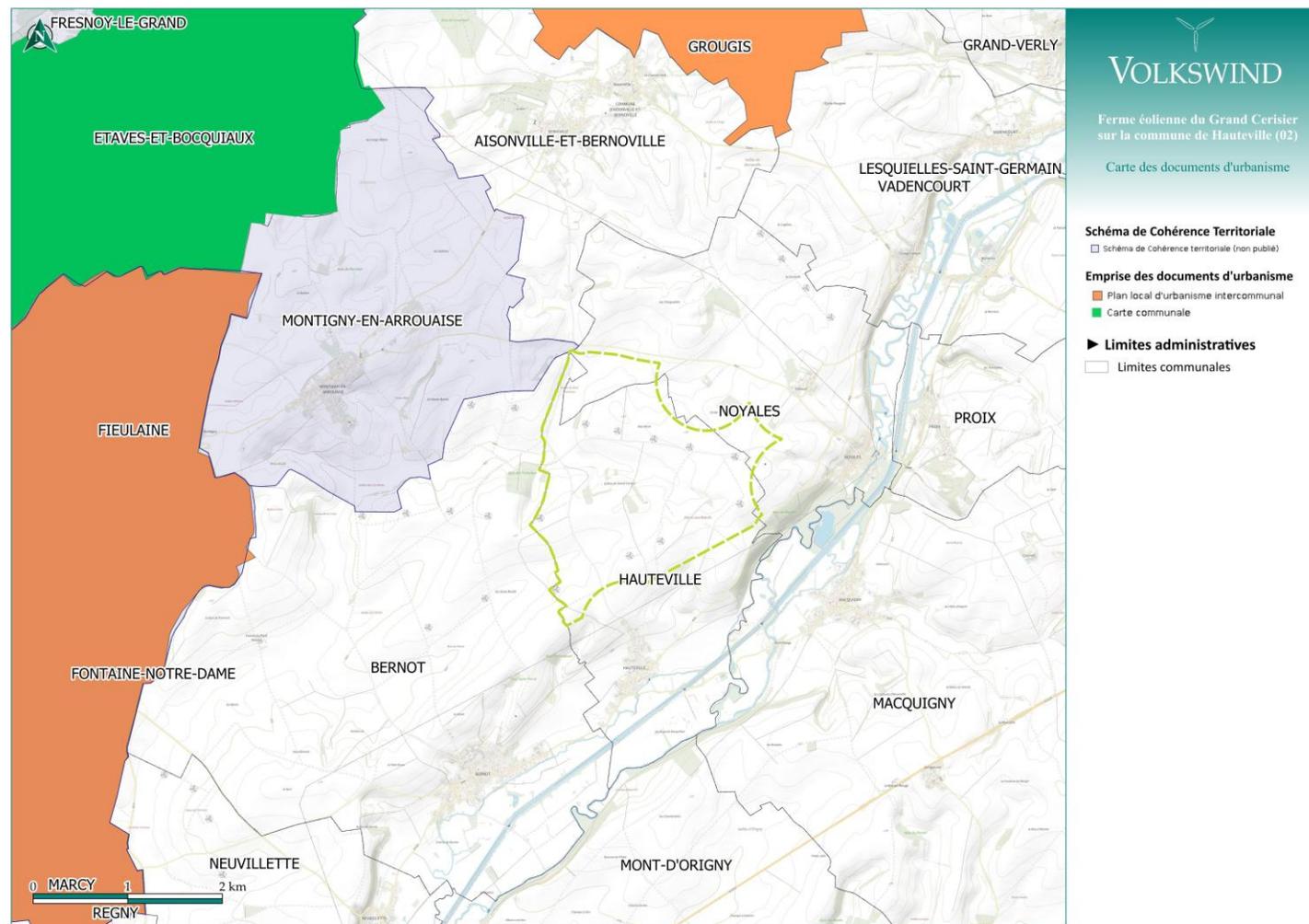
Limites administratives

- Parcelle
- Numéro parcelle



Les documents d'urbanisme

Hauteville et Noyales : communes couvertes par le Règlement National d'urbanisme



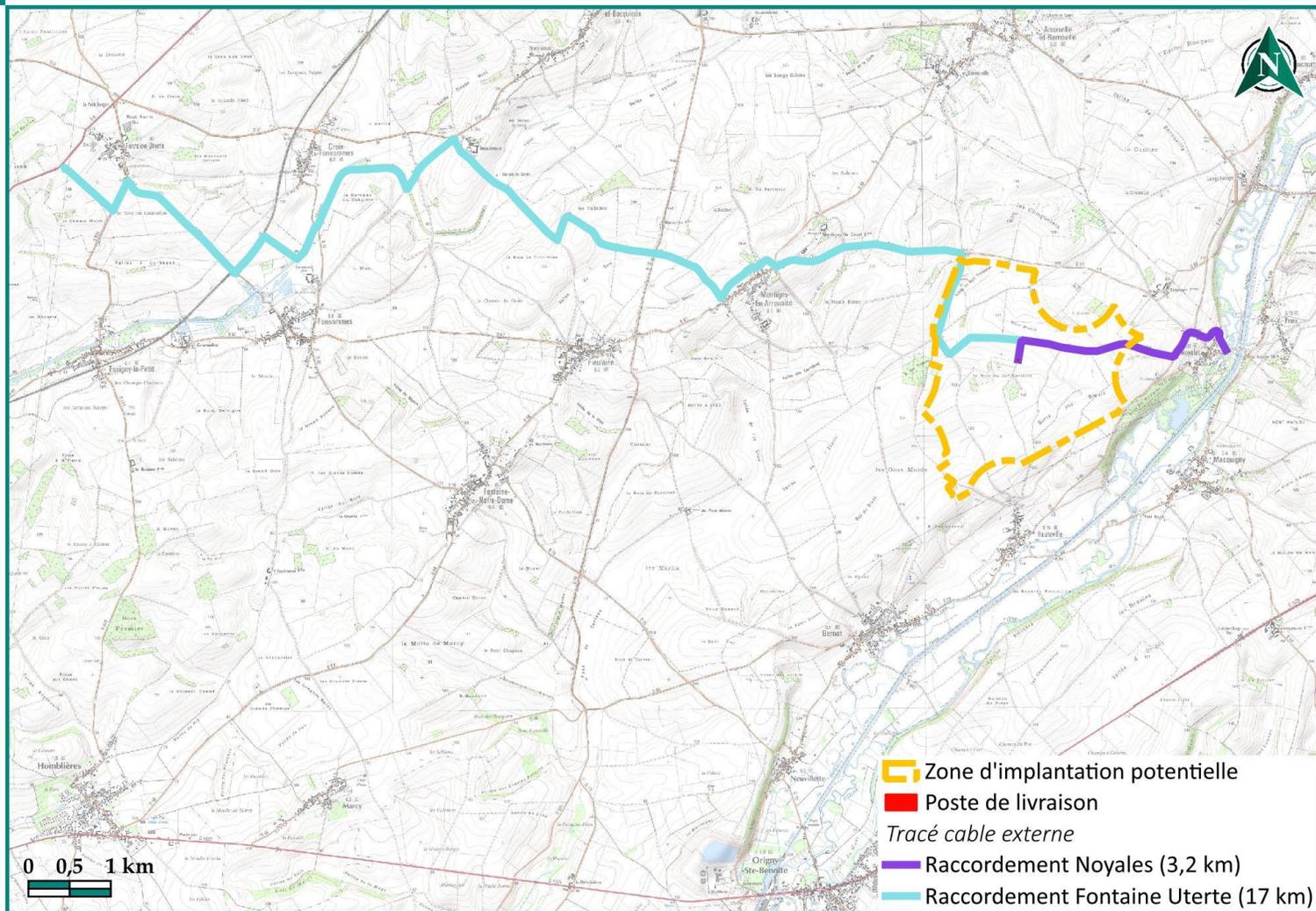
Raccordement envisagé

Option 1 : Raccordement au poste source de Noyales à environ 3,2 km

Le S3REnR de la région est saturé. Capacité restante : 0 MW.

Option 2 : Raccordement au poste privé de Fontaine Uterte à environ 17 km en direct

Remarque : Le raccordement final dépendra de la solution de raccordement proposée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution au moment de la demande de raccordement, à savoir après autorisation du projet.



Synthèse des impacts du projet

Milieu physique	
Topographie, Géologie, pédologie, Hydrogéologie, Hydrologie, Qualité de l'air, Paramètres climatiques, Risques naturels	Les enjeux physiques sont globalement très faibles. Toutefois, des études géotechniques seront réalisées avant la construction. Les impacts sont estimés négligeables.
Milieu humain	
Communication et trafics, Réseaux, Aéronautiques, Radars Météo-France, Nuisances, Milieu socio-économique, Espace de loisirs, Risques technologiques	L'implantation du projet prend en considération les enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - Des distances réglementaires et de sécurité concernant les habitations, les ICPE, les routes départementales, les réseaux... - Des contraintes aéronautiques : radar militaire et aviation civile; - Des pratiques culturelles ; Aucun impact lié à ces enjeux ou aux radar Météo-France ou aux risques technologique n'a été identifié dans le secteur de projet.
Milieu naturel	
Patrimoine naturel, Flore et habitats, Avifaune, Autre faune, Chiroptère	L'implantation du projet prend en compte les enjeux écologiques : <ul style="list-style-type: none"> - Milieu naturel et flore : enjeux très faibles sur les parcelles cultivées. - Avifaune : enjeux faibles à modérés dans la zone. Les couloirs de migration contournent la zone de projet. - Chiroptères : enjeux forts au niveau des boisements, qui seront évités. Enjeux faibles sur les parcelles cultivées. Des mesures seront mises en œuvre pour limiter le niveau d'impact à faible .
Milieu sonore	
Ambiance acoustique	Les niveaux sonores mesurés sont caractéristiques d'un environnement rural avec un contexte éolien existant. L'analyse acoustique prévisionnelle fait apparaître que les seuils réglementaires admissibles seront respectés, soit un impact négligeable .
Paysage et patrimoine	
Perception des structures paysagères, Aire d'étude éloignée, Aire d'étude rapprochée, Aire d'étude immédiate	Prise en compte des sensibilités identifiées : (Axes de communication, lieux de vie, patrimoine et paysages particuliers). Les photomontages et l'analyse paysagère présenteront des impacts faibles .

Le projet en chiffres

- Estimation de production : 29 250 000 kWh/an soit environ l'équivalent de la consommation annuelle de 13 100 personnes ;
- CO2 évités : 673 tonnes de CO2 évités / an ;
- Coût prévisionnel : 23 000 000 € ;
- Retombées fiscales : 107 000 € / an pour le bloc communal (pour 12,6 MW) ;
- Emplois : - 104 emplois en Equivalent Temps Plein (ETP) à l'échelle nationale la première année ;
- 33 emplois ETP à l'échelle départementale la première année.

Synthèse de la zone d'étude / du projet

Atouts de la zone / du projet

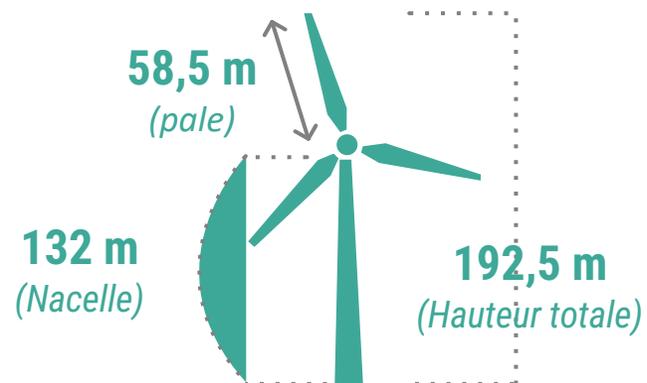
Zone de grandes cultures

Optimisation du potentiel éolien de la zone d'études

Accès à proximité (*route départementale puis chemins renforcés des premiers parcs éoliens*)

Raccordement sur poste privé si besoin

Potentiel de 3 éoliennes





03 Votre interlocuteur



Un groupe expérimenté



Multi énergétique Suisse



7000 collaborateurs, **30 pays**



Expertise de **110 ans** de production électrique



Une entreprise pionnière créée en **1993**



100 collaborateurs, **6 agences** en France



Plus de **1000 MW** déjà installés en France

Nos métiers

Développement



Construction



 Construction de 5 à 7 parcs/an

Exploitation - Maintenance



Nos parcs éoliens

Parcs développés et construits **71**

1150 MW

Parcs autorisés et en construction **558 MW**

Projets en étude **2500 MW**





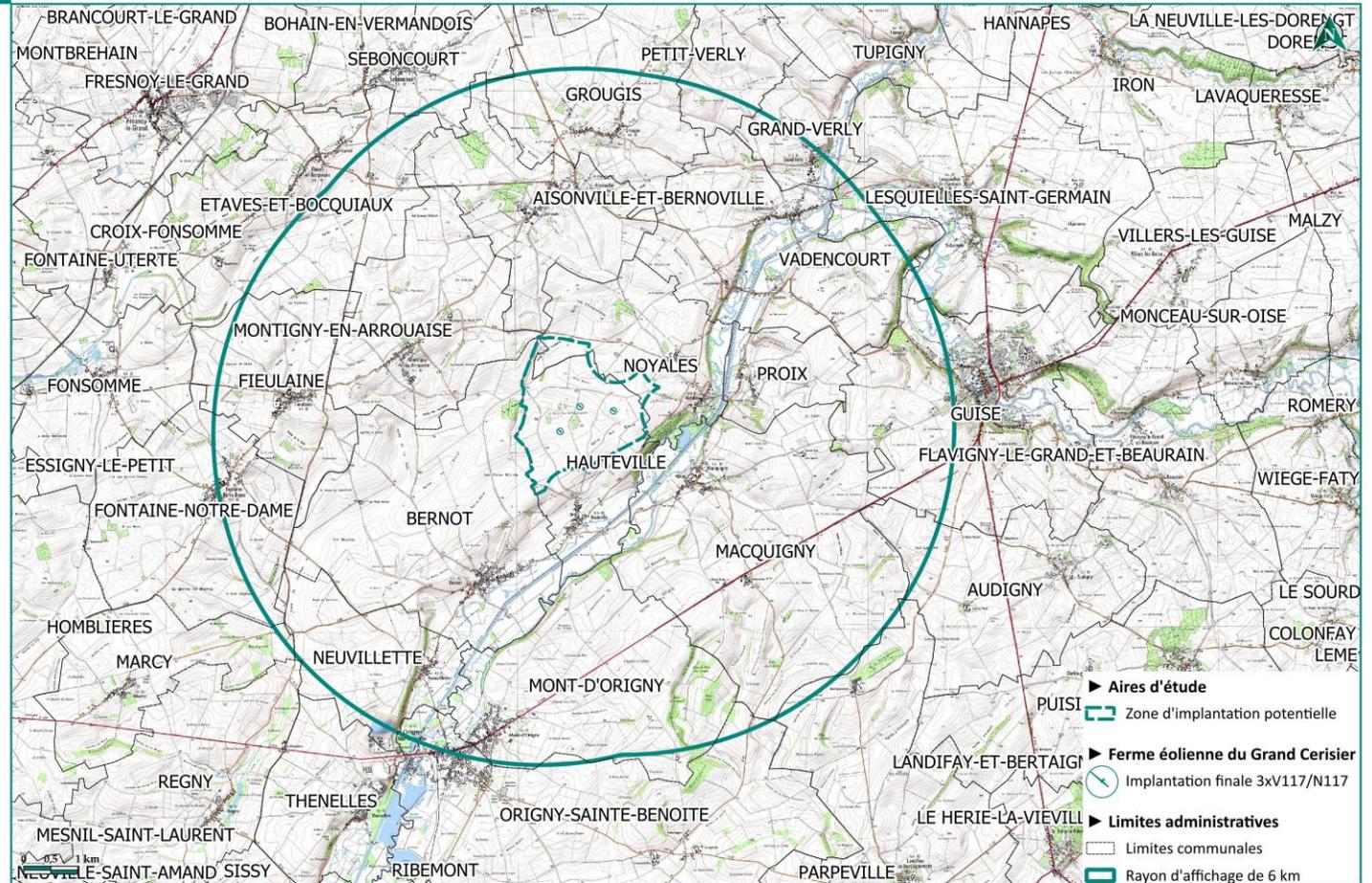
04 Le comité de projet

Le périmètre du comité de projet

24 communes + 1 EPCI concernés dans un rayon de 6 km

- Lesquielles-Saint-Germain
- Petit-Verly
- Grand-Verly
- Vadencourt
- Grougis
- Aisonville-et-Bernoville
- Seboncourt
- Étaves-et-Bocquiaux
- Audigny
- Macquigny
- Guise
- Proix
- Hauteville
- Bernot
- Noyales
- Neuville
- Montigny-en-Arrouaise
- Fontaine-Notre-Dame
- Fieulaine
- Landifay-et-Bertaignemont
- Origny-Sainte-Benoite
- Mont-d'Origny
- Marcy
- Regny

- Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise



Rôle de la mairie dans le projet

- ✓ Convention d'utilisation des chemins
- ✓ Mesures d'accompagnement
- ✓ Remarques sur le Résumé Non Technique avant dépôt

- ✓ Collecte participative
- ✓ Ouverture au capital
- ✓ Financement/consignation projet de transition énergétique/biodiversité

- ✓ Retombées fiscales

Développement
du projet

Instruction

Financement

Construction

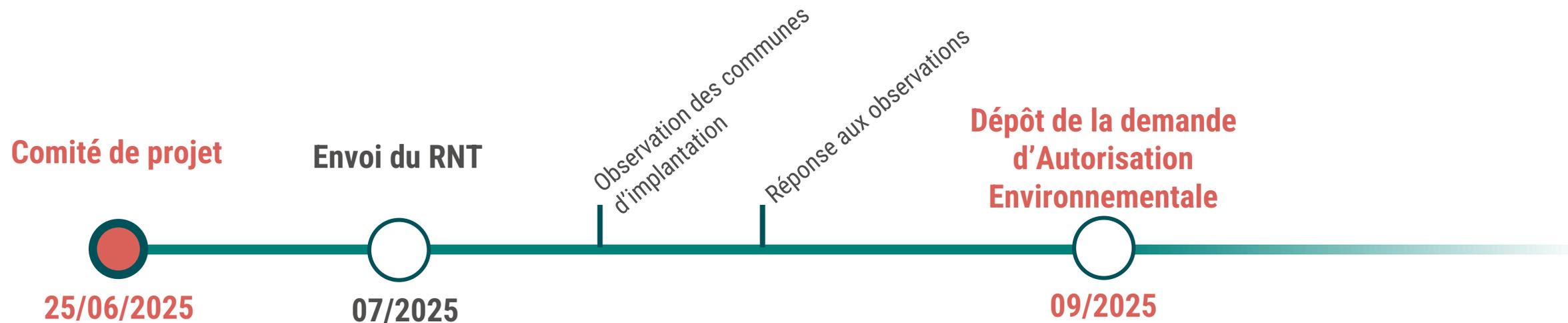
Exploitation

- ✓ Enquête publique : délibération du Conseil Municipal
- ✓ Participation à une CDNPS éventuelle

- ✓ Constats voirie (avant/après travaux)

Comité de projet, communication, information, partenariats

Proposition d'agenda



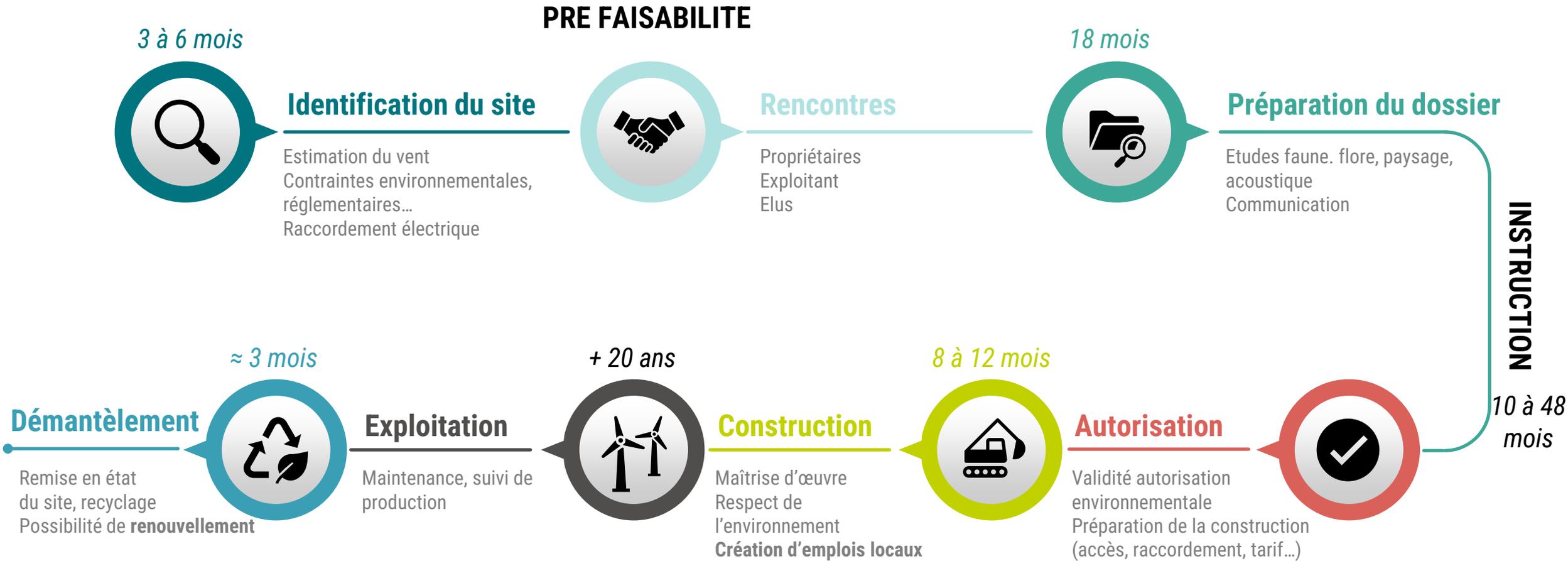
- Observations

Envoi aux communes d'implantation et limitrophes + communes du rayon de 6km pour information



| Merci de votre attention !

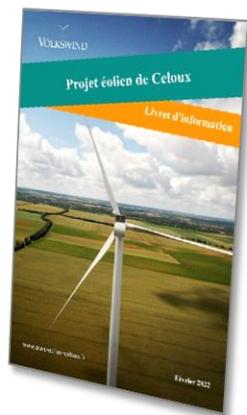
Déroulement d'un projet éolien



Modalités d'information



Livret d'information



Exposition en mairie



Site internet dédié



Visite de parc / chantier



Comité de suivi

Nos références

Poste du Mont Varin (02)



Autorisation

2018

Mise en service

Aout 2022

Tension

33/225 kV

Puissance

61,2 MW



Ferme éolienne de Moulin Berlémont

28,8 MW

Communes de Levergies, Joncourt – 04/2023

Ferme éolienne de la Région de Guise

32,4 MW

Commune de Noyales – A venir

Puissance injectée

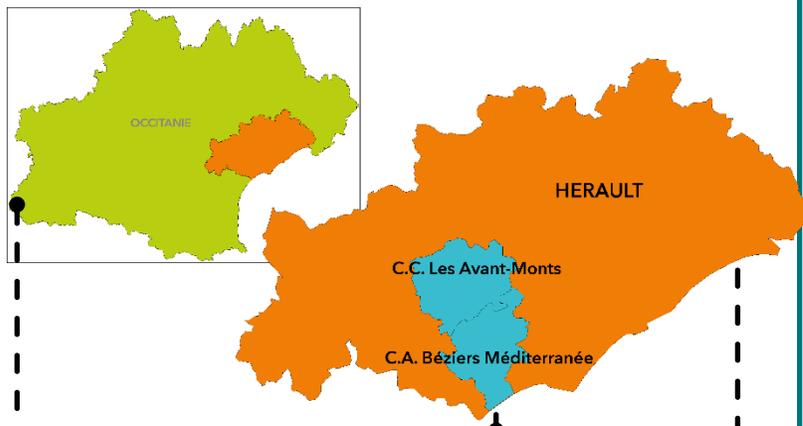
61,2 MW

Le financement participatif : exemples réalisés



Projet de Puissalicon (34)

Collectés	80 000 €
Prêteurs	122
Montant maximum (/pers)	2 000 €
Durée du prêt	2 ans
Taux d'intérêt	5-6-7%



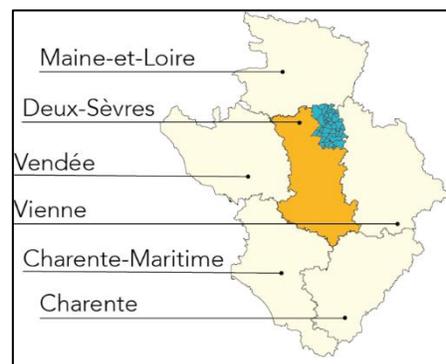
7% : habitants des communautés de communes

6% : habitants du département de l'Hérault

5% : habitants de la région Occitanie

Projet du Patis aux chevaux (79)

Collectés	60 000 €
Prêteurs	82
Montant maximum (/pers)	2 000 €
Durée du prêt	2 ans
Taux d'intérêt	5-6-7%



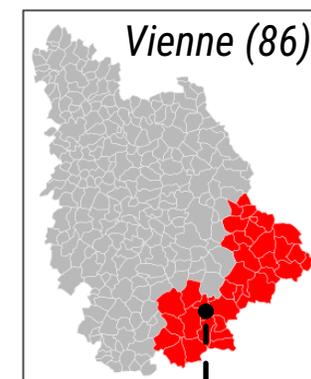
7% : habitants des communautés de communes

6% : habitants du département des Deux-Sèvres

5% : habitants des départements limitrophes

Projet de Tageau (86)

Collectés	65 100 €
Prêteurs	152
Montant maximum (/pers)	5 000 €
Durée du prêt	2 ans
Taux d'intérêt	5-8%



5 à 8% : habitants de la communauté de communes du Montmorillonnais

Le démantèlement

L'ensemble du démantèlement d'un parc éolien est à la charge de l'exploitant



1. Mise en conformité des accès et des plateformes



2. Démontage des éoliennes



3. Excavation totale des fondations (béton et ferrailage) et des postes électriques



4. Évacuation des déchets (transport)



5. Valorisation et recyclage des déchets



6. Remise en état initial du site

Recyclage

- *Au 1er juillet 2022, au minimum 90 % de la masse totale des aérogénérateurs démantelés, fondations incluses, lorsque la totalité des fondations sont excavées, ou 85 % lorsque l'excavation des fondations fait l'objet d'une dérogation prévue par le I, doivent être réutilisés ou recyclés.*
- *Au 1er juillet 2022, au minimum, 35 % de la masse des rotors doivent être réutilisés ou recyclés. Les aérogénérateurs dont le dossier d'autorisation complet est déposé après les dates suivantes ainsi que les aérogénérateurs mis en service après cette même date dans le cadre d'une modification notable, doivent avoir au minimum :*
- *après le 1er janvier 2024, 95 % de leur masse totale, tout ou partie des fondations incluses, réutilisable ou recyclable ;*
- *après le 1er janvier 2023, 45 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable ;*
- *après le 1er janvier 2025, 55 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable.*